

Note 33. Honoraires des Commissaires aux comptes

	Cailliau Dedouit et Associés				KPMG Audit			
	2009/2010		2008/2009		2009/2010		2008/2009	
	En €	En %	En €	En %	En €	En %	En €	En %
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Paris Orléans (société mère)	339 120	78 %	651 575	91 %	339 850	9 %	633 593	20 %
- Filiales intégrées globalement	58 230	14 %	51 175	7 %	2 494 116	70 %	2 030 673	65 %
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
- Filiales intégrées globalement	34 996	8 %	11 959	2 %	8 129	-	42 611	2 %
- Paris Orléans (société mère)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	432 346	100 %	714 709	100 %	2 842 095	79 %	2 706 877	87 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	557 000	16 %	265 189	8 %
• Autres	-	-	-	-	182 000	5 %	143 652	5 %
Sous-total	-	-	-	-	739 000	21 %	408 841	13 %
TOTAL	432 346	100 %	714 709	100 %	3 581 095	100 %	3 115 718	100 %

Note 34. Rémunérations des organes de Direction

Pour l'ensemble du Groupe (société Paris Orléans, sociétés contrôlées par la Société ou la contrôlant), les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ont perçu globalement, au cours de l'exercice 2009/2010, les montants ci-après au titre de :

• Rémunérations fixes	591,6k€
• Rémunérations variables	1 117,8k€
• Jetons de présence	43,7k€
• Avantages en nature	11,1k€
Total avantages à court terme	1 764,2k€

Par ailleurs, dans le cadre des engagements de retraite et assimilés (Note 35), Paris Orléans n'a plus de capital à constituer au bénéfice de certains mandataires sociaux relatif au régime de retraite supplémentaire des cadres.

Aucun avantage postérieur à l'emploi vis-à-vis des organes de Direction ne demeure à la clôture de l'exercice.

Aucun autre avantage à long terme n'a été consenti aux organes de Direction sur la période.

Les dirigeants n'ont pas bénéficié de paiements en actions au titre de l'exercice 2009/2010.